



MAIRIE DE WOLSCHWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

28 et 29/2022

Séance du 28 novembre 2022

Sous la présidence de M. Sylvain GABRIEL, Maire

Membres élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

LEY Jean Pierre, BRINGIA Mariette, JENNY Jean-François, STÖCKLI Nicolas, DEBORD Séverine,
GASSER Raphaël, REY Thibaut, VIOL Florence et SCHOETT Christelle.

Absent excusé : M. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à M. REY Thibaut)

1 – Désignation ou nomination d'une ou d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire »,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Sabine JENNI secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2022.

Le procès-verbal des délibérations du 19 septembre 2022 a été transmis à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

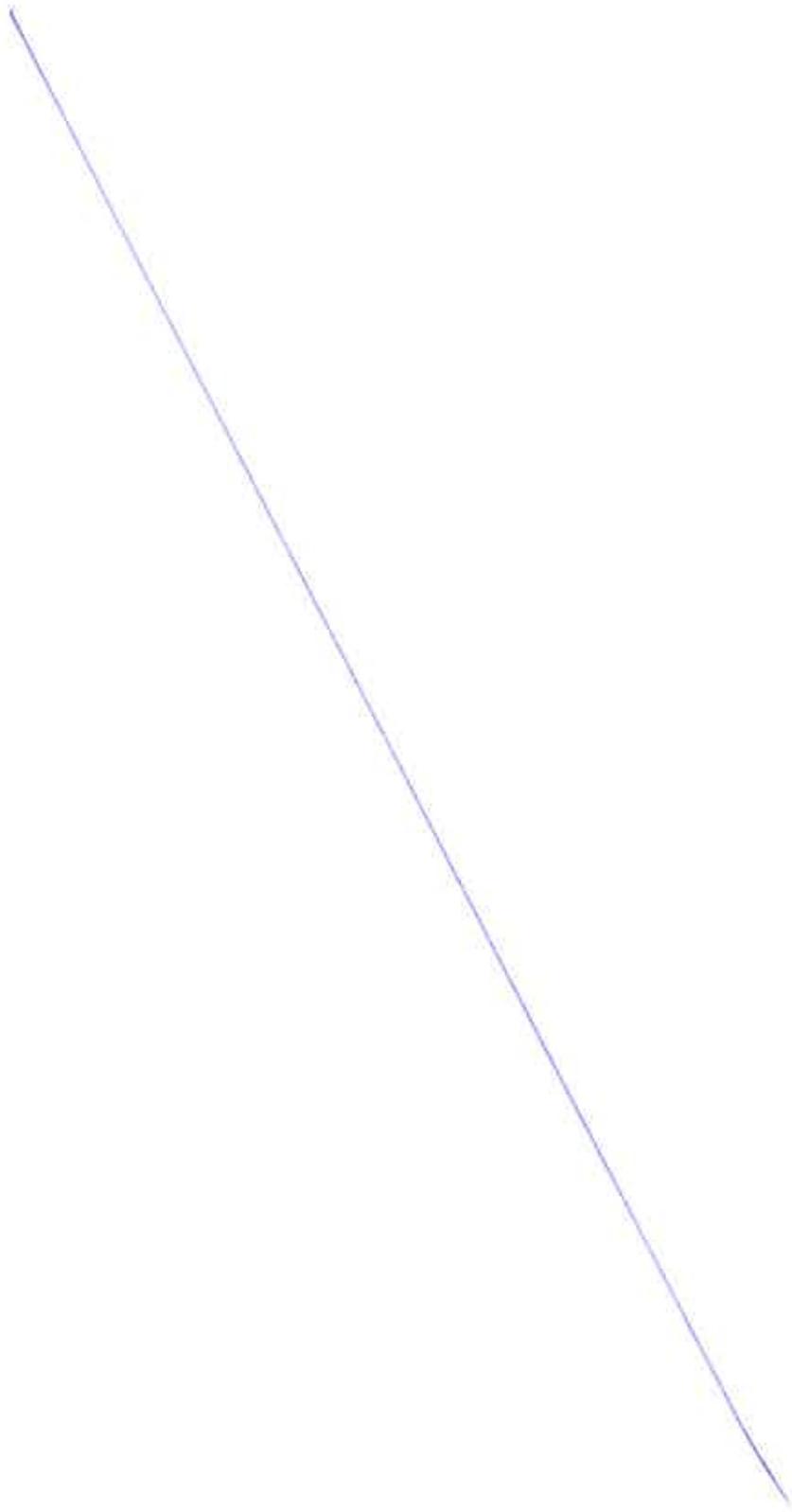
Wolschwiller, le 3 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire de séance : Mme Sabine JENNI,







MAIRIE DE WOLSCHWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

30/2022

Séance du 28 novembre 2022

Sous la présidence de M. Sylvain GABRIEL, Maire

Membres élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

LEY Jean Pierre, BRINGIA Mariette, JENNY Jean-François, STÖCKLI Nicolas, DEBORD Séverine, GASSER Raphaël, REY Thibaut, VIOL Florence et SCHOETT Christelle.

Absent excusé : M. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à M. REY Thibaut)

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Sabine JENNI secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

3 - Dissolution du corps de première intervention des sapeurs-pompiers de Wolschwiller.

M. le Maire rappelle aux conseillers,

- ✓ la réunion du 23 octobre 2020 avec M. le Capitaine Gilles SERY, Chef de compagnie du SDIS Groupement Sud et M. Pascal GALLAND, chef du corps des sapeurs-pompiers de Wolschwiller pour évoquer les perspectives d'avenir de notre corps,
- ✓ la réunion, en mairie, du 3 décembre 2021 proposée par M. Pascal GALLAND, chef du corps des sapeurs-pompiers de Wolschwiller, aux habitants du village afin de faire le point et de pouvoir recevoir les volontaires souhaitant s'engager dans le Corps,
- ✓ la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2021 le chargeant d'entamer les démarches en vue de la fermeture de notre Centre de Première Intervention (CPI).

Attendu qu'à ce jour les effectifs de notre Corps ne sont plus suffisants pour tenir les contraintes liées au classement de notre CPI en catégorie D (pouvoir fournir 2 personnels en nuit, week-end et jours fériés),

Attendu qu'autoriser du personnel qui n'est pas à jour de formation de maintien et de perfectionnement (FMPA et recyclage obligatoire) et/ou de visite médicale ne permet pas d'assurer des interventions en toute sécurité, dans le respect des règles d'engagement des moyens définis dans le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin,

Considérant que les conditions nécessaires au maintien en activité du Centre de Première Intervention (CPI) de Wolschwiller ne sont plus respectées et qu'il est impossible de répondre aux exigences réglementaires minimales,

Monsieur le Maire propose la dissolution du Corps de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers de Wolschwiller à compter du 31 janvier 2023. Cette procédure aura pour conséquence de mettre automatiquement fin à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires du centre de première intervention de Wolschwiller ; chaque sapeur-pompier pourra formuler la

volonté d'être engagé au sein d'un autre CPI communal ou intercommunal ou par le centre de secours d'Oltingue,

Les conseillers présents et représentés par 10 voix pour et 1 voix contre,

Décident la dissolution du Corps de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers de Wolschwiller à compter du 31 janvier 2023.

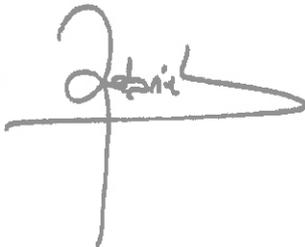
Sollicitent auprès de M. le Préfet du Haut-Rhin un arrêté de dissolution,

Autorisent M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Wolschwiller, le 3 décembre 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire de séance : Mme Sabine JENNI,





MAIRIE DE WOLSCHWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

31/2022

Séance du 28 novembre 2022

Sous la présidence de M. Sylvain GABRIEL, Maire

Membres élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

LEY Jean Pierre, BRINGIA Mariette, JENNY Jean-François, STÖCKLI Nicolas, DEBORD Séverine,
GASSER Raphaël, REY Thibaut, VIOL Florence et SCHOETT Christelle.

Absent excusé : M. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à M. REY Thibaut)

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Sabine JENNI secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

4 – Communauté de Communes Sundgau, présentation des rapports annuels 2021.

4.1. Présentation du rapport d'activité 2021.

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2021 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Sundgau a été transmis avec la convocation du conseil municipal et chaque conseiller municipal a pu en prendre connaissance.

Ce rapport annuel d'activités de la Communauté de Commune Sundgau pour l'année 2021 présente le territoire avec ses équipements, les élus, les compétences, les ressources humaines, les finances, le développement économique et l'aménagement du territoire, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'environnement, l'eau potable, l'assainissement, la culture, le tourisme, l'urbanisme, la valorisation des déchets et les sports.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré,

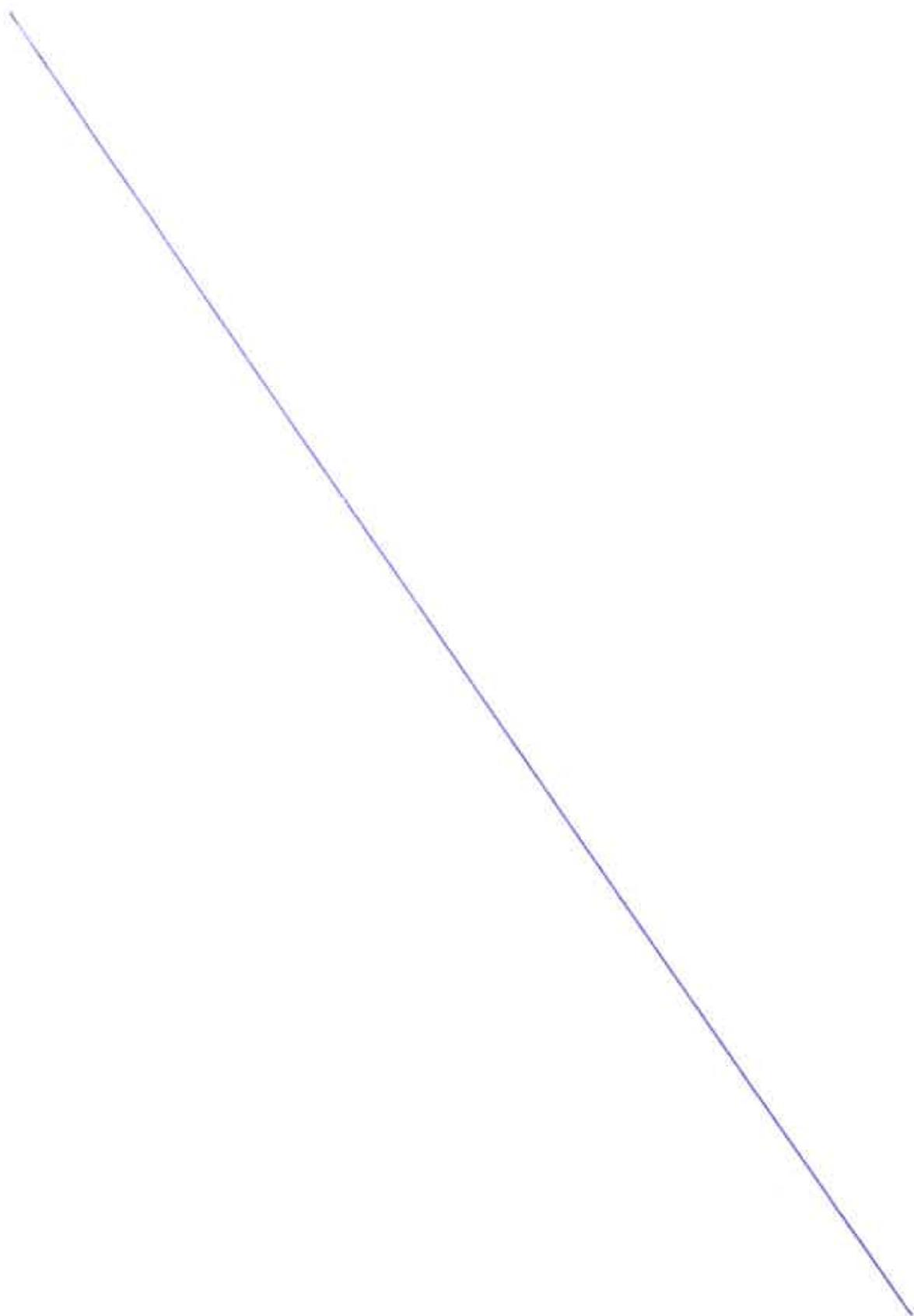
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Sundgau.

Wolschwiller, le 3 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire de séance : Mme Sabine JENNI,





MAIRIE DE WOLSCHWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

32/2022

Séance du 28 novembre 2022

Sous la présidence de M. Sylvain GABRIEL, Maire

Membres élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

LEY Jean Pierre, BRINGIA Mariette, JENNY Jean-François, STÖCKLI Nicolas, DEBORD Séverine,
GASSER Raphaël, REY Thibaut, VIOL Florence et SCHOETT Christelle.

Absent excusé : M. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à M. REY Thibaut)

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Sabine JENNI secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

4 – Communauté de Communes Sundgau, présentation des rapports annuels 2021.

4.2. Présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2021 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes Sundgau a été transmis avec la convocation du conseil municipal et chaque conseiller municipal a pu en prendre connaissance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

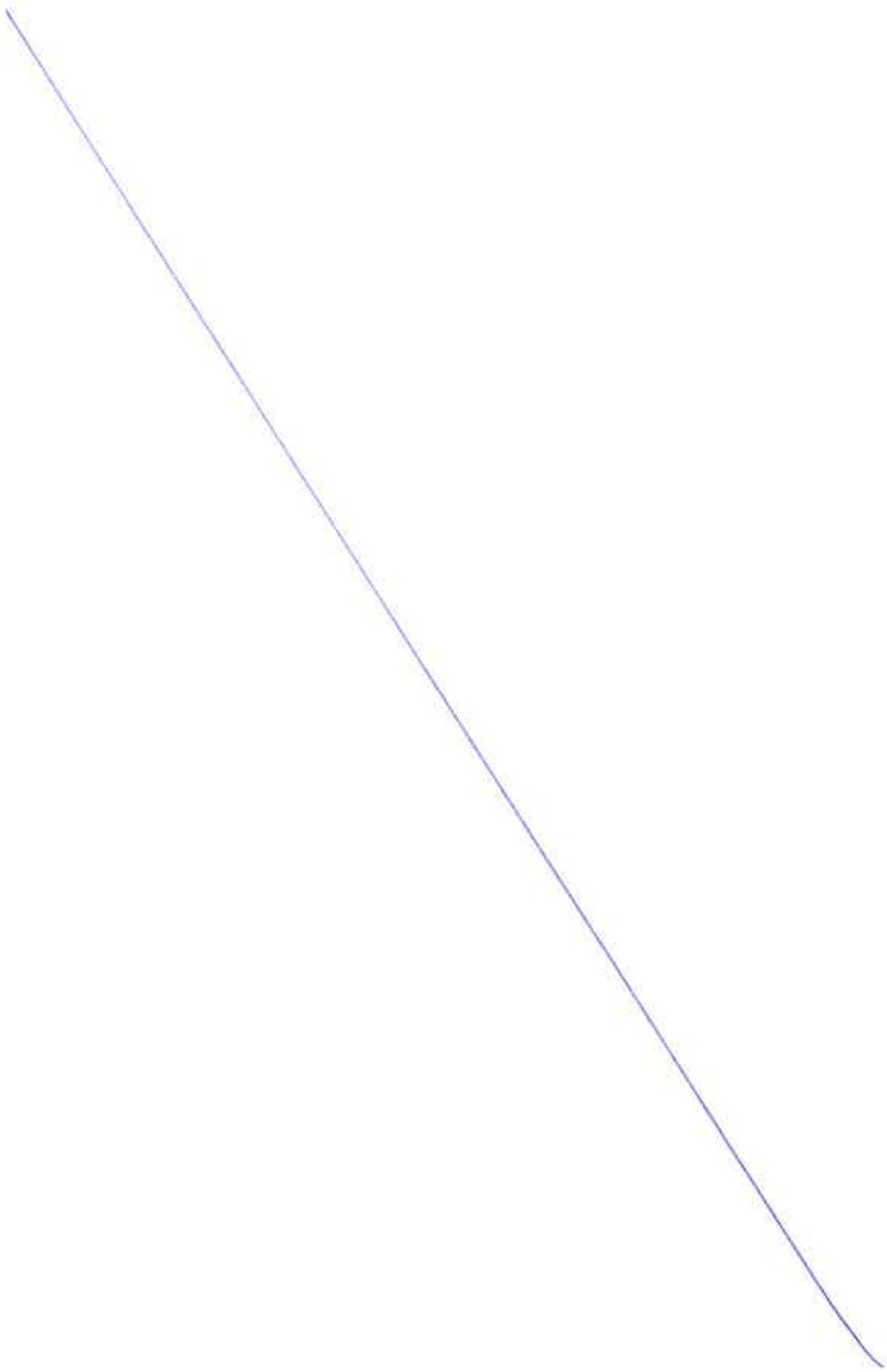
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Wolschwiller, le 3 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire de séance : Mme Sabine JENNI,





MAIRIE DE WOLSCHWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

33/2022

Séance du 28 novembre 2022

Sous la présidence de M. Sylvain GABRIEL, Maire

Membres élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

LEY Jean Pierre, BRINGIA Mariette, JENNY Jean-François, STÖCKLI Nicolas, DEBORD Séverine,
GASSER Raphaël, REY Thibaut, VIOL Florence et SCHOETT Christelle.

Absent excusé : M. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à M. REY Thibaut)

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Sabine JENNI secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

4 – Communauté de Communes Sundgau, présentation des rapports annuels 2021.

4.3. Présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2021 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Sundgau a été transmis avec la convocation du conseil municipal et chaque conseiller municipal a pu en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

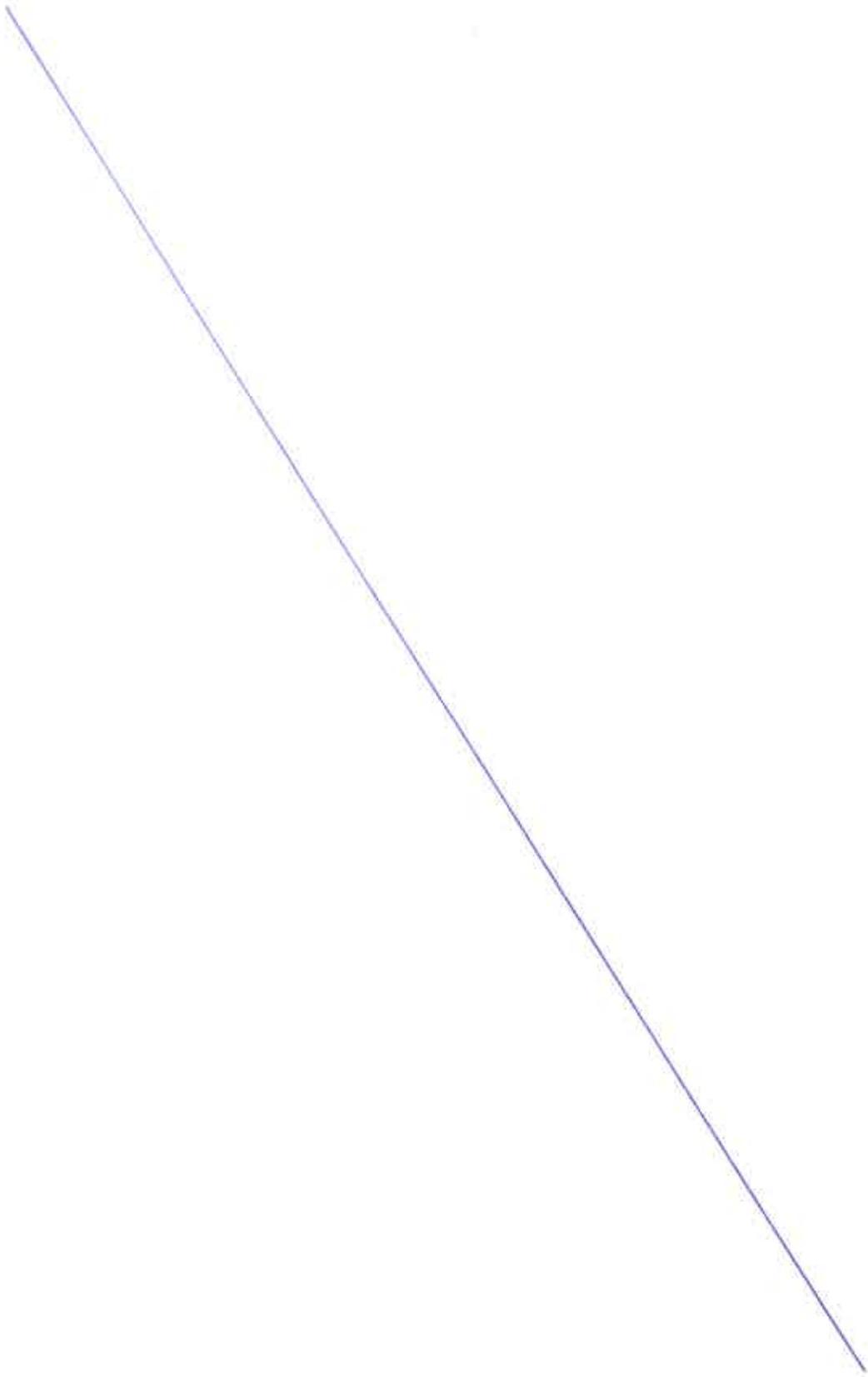
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Wolschwiller, le 3 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire de séance : Mme Sabine JENNI,





MAIRIE DE WOLSCHWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

34/2022

Séance du 28 novembre 2022

Sous la présidence de M. Sylvain GABRIEL, Maire

Membres élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Votants : 9

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs,

LEY Jean Pierre, BRINGIA Mariette, JENNY Jean-François, STÖCKLI Nicolas, DEBORD Séverine,
GASSER Raphaël, REY Thibaut, VIOL Florence et SCHOETT Christelle.

Absent excusé : M. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à M. REY Thibaut)

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Sabine JENNI secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

5 – Présentation de devis : raccordement fibre, réseau eaux pluviales, réfection et traitement de fissures sur les chemins ruraux et la voirie communale.

M. le Maire énonce que les conseillers ont été destinataires de devis concernant divers travaux qu'il a fait chiffrer. Cela concerne des branchements fibre et eaux pluviales qui devront être réalisés dans les années à venir suite aux diverses autorisations d'urbanisme délivrées ou en cours d'instruction ainsi que des travaux d'entretien de chemins ruraux et de la voirie communale.

Ces devis permettent d'estimer les crédits à inscrire au budget primitif 2023 et ne sont transmis qu'à titre d'information.

5.1. Raccordement des nouvelles constructions à la fibre optique.

M. le Maire rappelle aux conseillers,

- ✓ qu'à Wolschwiller le déploiement de la fibre optique a été confié à ROSACE et que pour toute nouvelle opération (rénovation et construction) le code de l'urbanisme indique qu'il est à la charge du propriétaire de prévoir la mise en place du réseau télécom, c'est à dire de mettre en place un fourreau depuis sa maison jusqu'à la chambre de tirage et / ou le poteau télécom situé en domaine public.
- ✓ que lors de la réunion du 19 septembre 2022 il avait été décidé qu'une participation financière de 500 € serait octroyée pour les travaux de raccordement à la fibre qui sont à la charge des propriétaires de nouvelles constructions.

Dans le cadre de ces travaux de raccordement, qui sont à la charge des propriétaires, il énonce que dans certains cas il serait peut-être judicieux de prévoir la pose de chambres de tirage dans le domaine public afin de faciliter le raccordement de futures constructions et propose aux conseillers que la commune prenne en charge l'installation de ces chambres de tirage.

M. REY Thibaut, personnellement concerné, ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir débattu le conseil municipal, à l'unanimité,

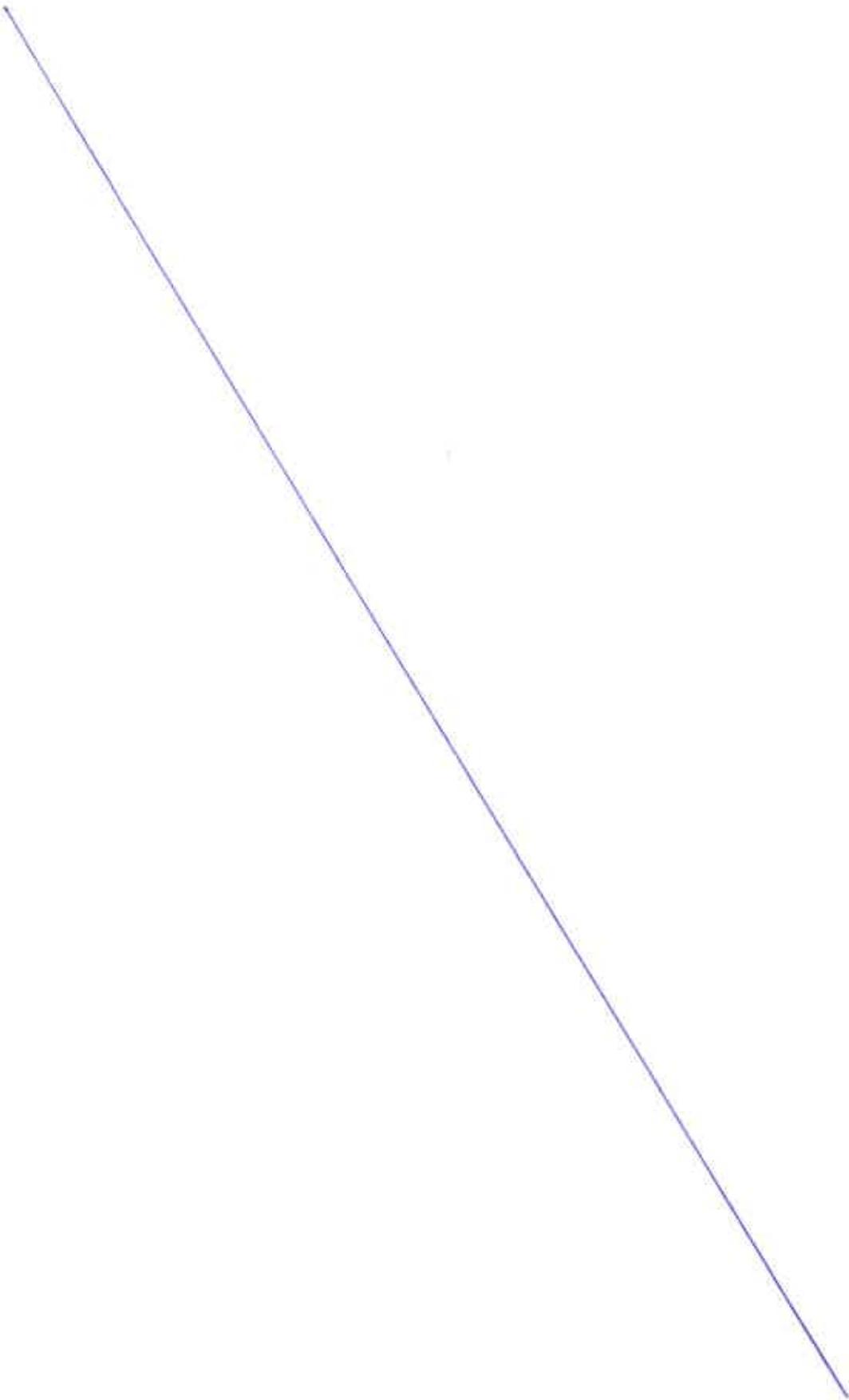
décide que la commune prendra en charge le cout de l'installation de chambres de tirage pour l'extension du réseau fibre.

Wolschwiller, le 3 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire de séance : Mme Sabine JENNI,





MAIRIE DE WOLSCHWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

35/2022

Séance du 28 novembre 2022

Sous la présidence de M. Sylvain GABRIEL, Maire

Membres élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

LEY Jean Pierre, BRINGIA Mariette, JENNY Jean-François, STÖCKLI Nicolas, DEBORD Séverine, GASSER Raphaël, REY Thibaut, VIOL Florence et SCHOETT Christelle.

Absent excusé : M. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à M. REY Thibaut)

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Sabine JENNI secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

5 – Présentation de devis : raccordement fibre, réseau eaux pluviales, réfection et traitement de fissures sur les chemins ruraux et la voirie communale.

M. le Maire énonce que les conseillers ont été destinataires de devis concernant divers travaux qu'il a fait chiffrer. Cela concerne des branchements fibre et eaux pluviales qui devront être réalisés dans les années à venir suite aux diverses autorisations d'urbanisme délivrées ou en cours d'instruction ainsi que des travaux d'entretien de chemins ruraux et de la voirie communale.

Ces devis permettent d'estimer les crédits à inscrire au budget primitif 2023 et ne sont transmis qu'à titre d'information.

5.2. Entretien des chemins ruraux et de la voirie communale.

M. le Maire présente aux membres des devis réalisés pour la réfection des fissures sur les chemins ruraux et les voies communales ainsi que pour les chemins d'exploitations de l'association foncière.

- ✓ L'entreprise COLAS propose de sceller les fissures avec un mastic et du mortier bitumeux pour un montant de 25 715 € HT,
- ✓ L'entreprise ALVAREM propose, pour un montant de 22 930 € HT, une réfection par la pose de granulats d'enrobés recyclés et émulsion de bitume. Sur certains tronçons sera également posé un revêtement mince de type « alvaroute » en deux couches.

La répartition des parts de voiries dont la commune et l'association foncière sont respectivement propriétaires, et donc la répartition des couts revenant à chacune, devra encore être affinée selon les plans cadastraux et le métré des voiries concernées par les travaux.

Lors de sa réunion du 21 novembre 2022 les membres du bureau de l'Association Foncière ont décidé de retenir la société ALAVREM pour le traitement et la réparation des fissures sur les chemins d'exploitations de l'Association Foncière car elle est moins disante. Elle propose également une nouvelle technique de réfection.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir la même entreprise pour les tronçons de chemins ruraux et la voirie communale.

Après examen des offres et débat, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Retiennent l'offre de la société Alvarem,

Chargent M. le Maire de définir les parts de chaussées relevant de l'association foncière et celles relevant de la Commune afin que l'entreprise puisse établir les devis correspondants et que les travaux puissent être proposés lors du vote des budgets 2023.

Wolschwiller, le 3 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire de séance : Mme Sabine JENNI,





Ajické le 31/12/22

MAIRIE DE WOLSCHWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

36/2022

Séance du 28 novembre 2022

Sous la présidence de M. Sylvain GABRIEL, Maire

Membres élus : 11

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

LEY Jean Pierre, BRINGIA Mariette, JENNY Jean-François, STÖCKLI Nicolas, DEBORD Séverine, GASSER Raphaël, REY Thibaut, VIOL Florence et SCHOETT Christelle.

Absent excusé : M. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à M. REY Thibaut)

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Sabine JENNI secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

6 – Divers – Informations – Communications

M. le Maire énonce :

- ✓ Le conseil d'école du 1^{er} trimestre s'est déroulé le 15 Novembre 2022 à Oltingue. 114 Enfants sont scolarisés dans notre R.P.I. (2 classes de maternelles avec 21 et 22 élèves et 3 classes d'élémentaires avec 23, 25 et 23 élèves) 16 élèves sont inscrits pour la commune de WOLSCHWILLER, 47 pour la commune d'OLTINGUE, 18 pour la commune de BIEDERTHAL et 33 sont inscrits hors RPI « Syndicat Préscolaire Scolaire Birsig à l'Ill ».

Une réunion du syndicat scolaire se déroulera lundi 5 Décembre 2022 à 19h30 à Lutter pour préparer le transport scolaire et le fonctionnement de nos écoles pour la rentrée 2023. Cette réunion est organisée suite à l'ouverture du pôle scolaire de Ferrette en septembre 2023 car les écoliers des communes de Raedersdorf et de Lutter (école maternelle et école élémentaire) seront directement concernés et affectés par cette rentrée scolaire. En effet le syndicat scolaire de Lutter – Raedersdorf – Sondersdorf et Kiffis sera scindé en deux avec un basculement sur Ferrette pour les uns et dans notre RPI pour les autres.

- ✓ Le repas des aînés aura lieu ce dimanche 4 décembre 2022 et sera préparé par le traiteur BOLMONT de Blotzheim. Rendez-vous est donné à 10h45-11h00 heures à la salle communale. 68 participants devraient être présents pour ce moment de rencontre et de convivialité. La préparation est prévue à partir de jeudi 1^{er} décembre 2022.
- ✓ Remerciement aux membres du conseil municipal et aux bénévoles pour la décoration qui a été mise en place aux entrées du village ainsi que sur la place du village.
- ✓ Samedi 10 décembre 2022 de 14h00 à 16h00 l'association des arboriculteurs et bouilleurs de cru du Haut-Sundgau propose une formation de tailles d'arbres. Cette taille sur ½ tiges et hautes tiges se déroulera au verger des écoliers avec les moniteurs intervenants M. KEMPF, M. SCHREIBER et M. VOGELSGANG.
- ✓ Une réunion du COPIL NATURA 2000 « Jura Alsacien » aura lieu le mardi 6 décembre 2022 à 14h00 à Ferrette à la Halle au Blé.

- ✓ L'association Haie-Vive d'Alsace viendra à Wolschwiller présenter son rapport de plan de gestion des haies (état des lieux, programme d'entretien, propositions de plantations...). Cet exposé sera organisée au 1^{er} trimestre 2023 y seront associés le conseil municipal, l'association foncière et la commission environnement.
- ✓ Le groupe de travail du syndicat « pôle scolaire » a rencontré jeudi 20 Octobre 2022 au siège de la Communauté de Communes Sundgau les responsables des services et le bureau d'études MP Conseil pour définir les modalités et les échéances à venir pour faire avancer ce dossier.
- ✓ L'assemblée générale du SIVU forestier s'est déroulée le 26 Septembre 2022 à Sondersdorf.
- ✓ Le dernier conseil communautaire de l'année 2022 se déroulera jeudi 8 décembre 2022 à 18h30 à la Halle au Blé d'Altkirch.
- ✓ Brigade verte le bilan mensuel fait état de dépôt dans le fossé entre Wolschwiller et Biederthal de déchets (couches, jouets d'enfants...)
- ✓ M. le Maire rappelle aux conseillers que nous avons signé une convention avec la CCSundgau pour le service commun de prévention des risques professionnels du personnel communal.
M. Jean-Yves MOSSER a été chargé de cette mission pour notre commune et propose une réunion d'information pour le personnel et les élus.
La date du lundi 12 décembre 2022, à 18 h 00 est retenue par les conseillers.

Tour de table :

- La commission communication information pour la préparation du Wolschwillerblatt se retrouvera le lundi 19 Décembre 2022 à 20h00 en mairie
- Le matériel et les panneaux de signalisation routière ont été livrés et seront installés au fur et à mesure durant les prochaines semaines. Du matériel permettant de sécuriser les interventions de l'agent communal sur la voie publique, ainsi que des barrières de sécurité, ont également été acquis dans le cadre de cette commande.
- Il est à nouveau évoqué le dépeçage de gibier et le dépôt en forêt ou sur le site des déchets verts des restes de peau, d'os...
- Les conseillers décident de se retrouver autour d'un repas avec le personnel communal et les conjoints au début de l'année 2023.

**Les conseillers retiennent la date du 6 février 2023 à 20 h 00 pour la prochaine réunion.
Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire, lève la séance à 21 h 15.**

Wolschwiller, le 3 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire de séance : Mme Sabine JENNI,



Gabriel

Jenni